



FFSNW

RÈGLEMENT

"LES AS DE LA GLISSE
WAKEBOARD CABLE"

2026



Dans le cadre du développement des compétitions et des pratiques de haut niveau, la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard a mis en place un dispositif de détection pour nos jeunes rideuses, riders et para rideuses, riders, intitulé "LES AS DE LA GLISSE WAKEBOARD CABLE". Ce dispositif est réservé aux jeunes licenciés valides de 12 ans et moins ainsi qu'aux jeunes licenciés para de 14 ans et moins.

3 catégories seront ouvertes :

- Filles : U12 (enfants nés en 2014 ou après)
- Garçons : U12 (enfants nés en 2014 ou après)
- Para filles/garçons : U14 (enfants nés en 2012 ou après)

"LES AS DE LA GLISSE WAKEBOARD CABLE" se déroulent sous l'égide de la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard, en accord avec [les règles techniques fédérales](#) (site ffsnw.fr rubrique compétition/règlementation générale). Il consistera à guider et accompagner nos jeunes talents, champions de demain.

Afin de préserver l'intégrité physique et d'assurer une bonne progression de nos jeunes rookies, la prise de kickers et de modules dont la sortie est supérieure à 1 m est strictement interdite dans le cadre de cet événement.

DÉROULEMENT :

Le dispositif "LES AS DE LA GLISSE WAKEBOARD CABLE" se déroule sur plusieurs étapes. La première étape de sélection se fait via un concours vidéo permettant de se qualifier à la deuxième étape : le week-end de détection. A la suite de ce week-end, les plus prometteurs seront intégrés à un stage rookie. Les dates sont précisées ci-après ainsi que dans le formulaire d'inscription en ligne.

Étape 1 : INSCRIPTIONS & CONCOURS VIDÉO

- Fin avril/début mai : Annonce du concours et ouverture du « [Formulaire d'inscription](#) ». Les vidéos doivent être déposées directement sur la plateforme <https://asdelaglisse.ffsnw.fr>. Cette plateforme centralise toutes les participations et permet une gestion simplifiée du concours. La vidéo doit inclure 1 tour de câble maximum pour un « full size » OU 2 aller-retour maximum pour un Bi-poulie, sans coupure, ni montage.
- 30 juin : Clôture du concours vidéo.
- Délibération et sélection par le jury de 10 jeunes talents valides (5 filles, 5 garçons) pour le week-end de détection.
- Délibération et sélection par le jury de 5 jeunes talents para (filles et garçons) directement pour le stage rookie.
- 3 juillet : Publication sur le site www.ffsnw.fr de la liste des sélectionnés pour le week-end de détection. Envoi des demandes de confirmation de participation par mail aux sélectionnés.

Etape 2 : WEEK-END DE DÉTECTION

- 18-19 juillet : Encadrement et accompagnement le temps d'un week-end. Progression avec remise de Palo' et goodies aux jeunes talents sélectionnés.
- La capacité d'apprentissage, l'attitude sur et en dehors de l'eau ainsi que l'engagement seront les critères observés pour identifier les meilleurs potentiels qui pourront être sélectionnés pour le stage rookie (étape 3).
- Lieu : Urban Wake Park

Etape 3 : STAGE ROOKIE

- 20-23 août : Encadrement et accompagnement des jeunes talents identifiés. Progression avec remise de nouveaux Palo', initiation à la compétition et rencontre avec l'équipe de France Junior.
- Lieu : Le Kable

INSCRIPTION & CONCOURS VIDEO "LES AS DE LA GLISSE WAKEBOARD CABLE"

ARTICLE 1 – Éligibilité

Le dispositif "LES AS DE LA GLISSE WAKEBOARD CABLE" est uniquement accessible aux riders et rideuses inscrits en ligne respectant les critères suivants :

- Être [licencié FFSNW](#),
- Pour les valides : être né en 2014 ou après, soit avoir 12 ans ou moins,
- Pour les para : être né en 2012 ou après, soit avoir 14 ans ou moins,
- Avoir la nationalité française,
- Fournir un certificat médical de moins d'un an,
- Ne jamais avoir remporté une édition du Kid'z to King,
- Ne jamais avoir obtenu de titre de champion de France.

Il est *recommandé* d'avoir le niveau indiqué au Palo' vert selon le *pass'sport gliss wake câble*. Les niveaux des palo' sont consultables en version numérique sur le site de la fédération : [Pass'Sport Gliss'](#)

ARTICLE 2 – Description

- Les inscriptions pour "LES AS DE LA GLISSE WAKEBOARD CABLE" seront ouvertes fin avril/début fin via le [« Formulaire d'inscription »](#) et communiqué au public.
- Dès la fermeture des inscriptions, le jury délibèrera afin de sélectionner les qualifiés des catégories valides pour le week-end de détection qui aura lieu mi-juillet ainsi que les qualifiés de la catégorie para pour le stage rookie qui aura lieu mi-août.

- Le principe de la première étape est de réaliser une vidéo d'un tour maximum de câble « Full Size » OU 2 aller-retour maximum en bi-poulies.
- Toutes les vidéos devront respecter les termes et conditions du dispositif "LES AS DE LA GLISSE WAKEBOARD CABLE" et du site www.ffsnw.fr, mentionnés ci-dessous :
 - Chaque concurrent engagé représenté par son responsable légal atteste être propriétaire et titulaire des droits du matériel vidéo présenté dans le concours, et posséder l'autorité nécessaire et exclusive pour soumettre ce même matériel vidéo au concours vidéo selon les modalités et conditions du concours.
 - La FFSNW ne saurait être tenue responsable en cas de contestation, concernant les droits de reproduction d'images et de vidéos, et/ou les droits d'auteurs, et ce par une tierce partie.
 - La FFSNW ne saurait être tenue responsable d'aucune conséquence d'infraction des droits d'auteurs, comme la suppression ou la publication de vidéos sur les plateformes vidéo YouTube, Daily motion, Vimeo et ffsnw.fr.
 - Chaque compétiteur dont la vidéo est en lice dans le concours autorise expressément, sans réserve, et de façon irrévocable, FFSNW à utiliser, copier, modifier, distribuer sur tous supports multimédias et autre, communiquer, commercialiser, diffuser, éditer, citer, adapter, traduire, ou effectuer toute autre modification de cette vidéo, et ce sans restriction de supports, de médias, géographiques ni de limites dans le temps. Le participant abandonne tous droits de regard sur la vidéo postée dans le cadre du concours.
 - Chaque candidat devra s'inscrire via le formulaire en ligne « [Formulaire d'inscription](#) » afin de participer au concours vidéo. Les participants devront obligatoirement fournir une autorisation parentale. Celle-ci est située en fin de formulaire. Le formulaire comprend une autorisation parentale dont l'envoi valide la connaissance et l'acceptation des conditions par les parents ou tuteurs légaux.
 - Chaque participant s'engage à fournir des informations exactes, réelles et sincères. Toute inscription en ligne non correctement renseignée pourra être considérée comme nulle.

Lors de la sélection par le jury des rideuses et riders qualifiés, il sera retenu un maximum de 10 participants pour le week-end de détection.

Les participants seront répartis en 2 catégories : U12 Filles et U12 Garçons (né en 2014 ou après).

ARTICLE 3 – Mise en ligne des vidéos

COMMENT METTRE EN LIGNE VOS VIDÉOS ?

Les vidéos doivent être déposées directement sur la plateforme <https://asdelaglisser.fdsnw.fr>.

Étapes à suivre :

1. Rendez-vous sur <https://asdelaglisser.fdsnw.fr>.
2. Remplissez le formulaire en ligne avec les noms et prénoms du rider(euse) (identique à ceux saisis dans le formulaire d'inscription).
3. Importez directement votre vidéo via le formulaire (formats standards acceptés : MP4, MOV ou AVI).
4. Cliquez sur "Envoyer" pour valider votre participation.

ARTICLE 4 - Sélection des jeunes talents

COMMENT SE QUALIFIER POUR LE WEEK-END DE DETECTION ?

- Un jury sélectionnera 5 filles et 5 garçons pour le week-end de détection (étape 2) après la période d'inscription et d'envoi des vidéos.
- Seule la performance du rider sera jugée ! La qualité de la vidéo ne sera pas prise en compte.
- Pour sa sélection, le jury se basera principalement sur les critères suivants : polyvalence, variété, aisance et maîtrise dans l'exécution de la performance technique.

La liste des participants retenus pour le week-end de détection sera annoncée et publiée sur le site www.ffsnw.fr. Les participants qualifiés seront contactés personnellement par mail (courriel renseigné dans le formulaire d'inscription).

ARTICLE 5 - Participation

Chaque rider qui souhaite participer au dispositif "LES AS DE LA GLISSE WAKEBOARD CABLE" s'engage à respecter toutes les règles présentées dans ce règlement. En cas de non-respect des règles et conditions générales et de ses organisateurs, ces derniers se réservent le droit de supprimer toute participation.

ARTICLE 6 - Droits & Protection des données

Conformément aux articles 34, 36 et 45 (de la Loi N°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, modifiée par une loi du 6 août 2004 au regard de la directive européenne du 24 octobre 1995 sur la protection des données), nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant, pour ce faire il vous suffira de vous adresser à la FFSNW, par l'envoi d'un mail à l'adresse ffsnw@ffsnw.fr.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - UE 2016/679), la FFSNW se réserve le droit de recueillir certaines données personnelles. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé par notre service informatique interne concernant l'identité des participants et de leur représentant(s) légal(aux) ainsi que les vidéos communiquées. Les données personnelles seront conservées le temps de la compétition et seront détruites dans les deux ans suivant la fin de la compétition. Les noms, prénoms, adresse, date de naissance et moyen de contact des participants et représentants légaux seront à communiquer via le formulaire à joindre dans le cadre de l'inscription aux "as de la glisse".

Vous bénéficierez de droits concernant vos données personnelles. Vous pourrez demander l'accès à ces données, demander leur rectification, leur effacement et limiter le traitement, vous opposer au traitement de vos données à tout moment.

Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer un mail à ffsnw@ffsnw.fr

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés après réclamation, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL sur leur site internet ou par voie postale.

Pour obtenir plus d'informations à propos du concours vidéo, veuillez contacter :

FFSNW

Parc des Sports de Choisy - Paris - Val-de-Marne

Plaine Sud - Chemin des Boeufs

94000 Créteil

www.ffsnw.fr : ffsnw@ffsnw.fr

WEEK-END DE DÉTECTION :

ARTICLE 1 – Éligibilité

Le week-end de détection est un stage suivi d'un passage de Palo' uniquement accessible aux riders filles et garçons qui auront été sélectionnés par le jury à l'issue du concours vidéo.

Les participants sélectionnés devront respecter les règles d'éligibilité du dispositif "LES AS DE LA GLISSE WAKEBOARD CABLE". Le champion de France U11 ne pourra pas être sélectionné pour le week-end de détection.

ARTICLE 2 – Description

Le nombre maximum de participants sera de 10, toutes catégories confondues. Les participants seront répartis entre 2 catégories :

- Filles de 12 ans et moins (U12 filles), la dernière année où un rider est autorisé à concourir dans cette catégorie est l'année de son 12ème anniversaire.
- Garçons de 12 ans et moins (U12 garçons), la dernière année où un rider est autorisé à concourir dans cette catégorie est l'année de son 12ème anniversaire.

Lors de ce week-end, plusieurs heures d'entraînements sont prévues. L'objectif est d'accompagner au mieux la progression de chaque jeune talent en fonction de leur besoin personnel.

ARTICLE 3 – Logistique

La FFSNW prendra en charge :

- Le forfait « ride » du téléski accueillant le week-end de détection pour chaque participant
- 50€ pour la nuitée du samedi au dimanche pour un enfant et un adulte accompagnant (remboursement de 50€ maximum, sur présentation d'un justificatif)
- Le déjeuner du samedi et du dimanche sur le site du téléski nautique pour chaque participant

Tous les autres frais, de transport, d'hébergement et de restauration pour les enfants, les adultes accompagnants prévus ou tous autres accompagnants supplémentaires ne seront pas pris en charge par la fédération.

ARTICLE 4 – Récompense

À l'issue du week-end, les encadrants remettront à chaque jeune talent un niveau de Palo', certifié par le Pass'sport gliss', en fonction des progrès et du niveau démontrés pendant l'événement. Tous recevront des goodies ainsi qu'un pin's ou un autocollant attestant du niveau de Palo' atteint.

La capacité d'apprentissage, l'attitude sur et en dehors de l'eau ainsi que l'engagement seront les critères observés pour identifier les meilleurs potentiels qui pourront être sélectionnés pour le stage rookie (étape 3).

ARTICLE 5 – Participation

Chaque participant s'engage à respecter toutes les règles présentées dans ce règlement et dans le règlement des compétitions de Wakeboard, édité par la Fédération Internationale de Ski Nautique et de Wakeboard. En cas de non-

respect des règles et conditions générales de la présente compétition et des organisateurs, ces derniers se réservent le droit de supprimer toute participation.

Au même titre que le concours vidéo, tout participant au week-end de détection autorise la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard à utiliser ultérieurement et sans restriction son image, vidéo, photo ou sur tout autre support, en vue de prochaines communications publiques.

ARTICLE 6 - Droits & Protection des données

Conformément aux articles 34,36 et 45 (de la Loi N°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, modifiée par une loi du 6 août 2004 au regard de la directive européenne du 24 octobre 1995 sur la protection des données), nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant, pour ce faire il vous suffira de vous adresser à la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - UE 2016/679), la FFSNW se réserve le droit de recueillir certaines données personnelles. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé par notre service informatique interne concernant l'identité des participants et de leur représentant(s) légal(aux) ainsi que les vidéos communiquées. Les données personnelles seront conservées le temps de la compétition et seront détruites dans les deux ans suivant la fin de la compétition. Les noms, prénoms, adresse, date de naissance et moyen de contact des participants et représentants légaux seront à communiquer via le formulaire à joindre dans le cadre de l'inscription aux "as de la glisse".

Vous bénéficierez de droits concernant vos données personnelles. Vous pourrez demander l'accès à ces données, demander leur rectification, leur effacement et limiter le traitement, vous opposer au traitement de vos données à tout moment.

Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer un mail à ffsnw@ffsnw.fr

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés après réclamation, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL sur leur site internet ou par voie postale.

Pour obtenir plus d'informations à propos du week-end de détection, veuillez contacter :

FFSNW

Parc des Sports de Choisy - Paris - Val-de-Marne

Plaine Sud - Chemin des Boeufs

94000 Créteil

www.ffsnw.fr : ffsnw@ffsnw.fr

STAGE ROOKIE

ARTICLE 1 – Éligibilité

Le stage rookie est réservé aux riders filles et garçons de 12 ans et moins, aux para rideuses et riders de moins de 14 ans sélectionnés en fonction de leurs performances remarquées lors :

- du week-end de détection.
- de divers événements fédéraux majeurs
- des sélections vidéos pour les para rideuses et riders

ARTICLE 2 – Description

Les jeunes talents U12 et jeunes talents U14 para sélectionnés seront accompagnés des athlètes identifiés dans le collectif France U14 pour ce stage rookie. Le nombre maximum de participants sera de 10, toutes catégories confondues.

Lors de ce stage, plusieurs heures d'entraînements sont prévues. L'objectif est d'accompagner au mieux la progression de chaque jeune talent en fonction de leur besoin personnel et de les initier à la compétition (entraînements, règlement, jugement, rencontre avec l'équipe de France...)

Une mise à niveau des Palo' sera également effectuée suivant leur progression.

ARTICLE 3 – Logistique

La FFSNW prendra en charge l'encadrement et la pension complète des jeunes talents sélectionnés

Tous les autres frais de transport ainsi que les adultes accompagnants ne seront pas pris en charge par la fédération.

ARTICLE 4 – Participation

Chaque participant s'engage à respecter toutes les règles présentées dans ce règlement et dans le règlement des compétitions de Wakeboard, édité par la Fédération Internationale de Ski Nautique et de Wakeboard. En cas de non-respect des règles et conditions générales de la présente compétition et des organisateurs, ces derniers se réservent le droit de supprimer toute participation.

Au même titre que le concours vidéo et week-end de détection, tout participant au stage relève autorise la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard à utiliser ultérieurement et sans restriction son image, vidéo, photo ou sur tout autre support, en vue de prochaines communications publiques.

ARTICLE 5 – Droits & Protection des données

Conformément aux articles 34,36 et 45 (de la Loi N°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, modifiée par une loi du 6 août 2004 au regard de la directive européenne du 24 octobre 1995 sur la protection des données), nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant, pour ce faire il vous suffira de vous adresser à la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679), la FFSNW se réserve le droit de recueillir certaines données personnelles. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé par notre service informatique interne concernant l'identité des participants et de leur représentant(s) légal(aux) ainsi que les vidéos

communiquées. Les données personnelles seront conservées le temps de la compétition et seront détruites dans les deux ans suivant la fin de la compétition. Les noms, prénoms, adresse, date de naissance et moyen de contact des participants et représentants légaux seront à communiquer via le formulaire à joindre dans le cadre de l'inscription aux "as de la glisse".

Vous bénéficierez de droits concernant vos données personnelles. Vous pourrez demander l'accès à ces données, demander leur rectification, leur effacement et limiter le traitement, vous opposer au traitement de vos données à tout moment.

Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer un mail à ffsnw@ffsnw.fr

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés après réclamation, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL sur leur site internet ou par voie postale.

Pour obtenir plus d'informations à propos du stage relève, veuillez contacter :

FFSNW

Parc des Sports de Choisy - Paris - Val-de-Marne

Plaine Sud - Chemin des Boeufs

94000 Créteil

www.ffsnw.fr : ffsnw@ffsnw.fr



FFSNW

FEDERATION FRANCAISE
DE SKI NAUTIQUE
ET DE WAKEBOARD

-
Parc de Choisy-le-Roi
Paris Val-de-Marne
Plaine Sud
Chemin des bœufs
94000 Créteil

-
Tél. 01 53 20 19 19
ffsnw@ffsnw.fr

-
www.ffsnw.fr

